

Spécial 1er degré

Sommaire

- Éditorial p. 1
- LSU p. 2
- Carte scolaire p. 2
- Bilan 2012-17 p. 3-4
- Démissions d'enseignant-es p. 5
- CAPPEI p. 6-7
- École inclusive p. 8-9
- Sécurité dans les écoles p. 10

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,
Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,
François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,
Jérôme SINOT



Édito

2012-2017 : BILAN ET PERSPECTIVES

Peillon, Hamon, Vallaud-Belkacem. Depuis 2012, ces trois ministres se sont succédés pour mettre en œuvre la loi de Refondation de l'École combattue en bien des points par la CGT Éduc'action. En ce début 2017, à l'heure où la campagne présidentielle est largement entamée, faisons un bilan du quinquennat. Que reste-t-il de la "priorité à l'Éducation" portée par le candidat Hollande en 2012 ?

La politique du président Hollande, après les années de purges Sarkozy, n'a non seulement pas permis de rattraper les dégâts, mais a surtout creusé la méfiance, et pour certain-es a engendré le désenchantement et la désillusion qui se traduiront sans doute dans les urnes en mai et juin. Pour notre part, nous avons dressé dans ce numéro un bilan détaillé explicite.



Avec ces élections politiques nationales, la question de l'École aura une place de choix au cours de l'année 2017. Sans entrer dans le jeu politique, la CGT Éduc'action participera au débat pour porter les revendications des salarié-es et surtout pour combattre toute tentative de destruction de nos statuts, de généralisation de la précarité ou d'une nouvelle libéralisation de l'enseignement.

Faisons de 2017 une année où nous **rassemblons nos forces**, à l'image de la bataille contre la Loi Travail et **portons avec la CGT Éduc'action l'exigence d'une lutte avec celles et ceux qui revendiquent des moyens pour une école à la hauteur des enjeux et des besoins.**

Elena BLOND

UNE HAUSSE ENCORE INSUFFISANTE

LSU : de bug en bug

Le Livret Scolaire Unique, dont le ministère a supprimé le N de Numérique (peut-être gêné par l'anagramme qu'on aurait pu faire de l'acronyme ?), est mis en place à marche forcée dans certaines académies, comme celle de Paris. Malgré l'opposition de parents, d'enseignant-es sur le fond et la forme du LSU. Malgré aussi les bugs qui se sont multipliés depuis le mois d'octobre.

La CGT Éduc'action, opposée au Socle commun et tous ses rejetons, mais aussi aux fichiers informatisés et aux risques de dérives qu'ils représentent, revendique la liberté laissée aux équipes pédagogiques de définir les modalités de communication vers les familles.



Lors du Comité Technique Ministériel du 15 décembre dernier, la Ministre a annoncé la création de 4311 postes pour le 1er degré, soit en hausse de 476 postes par rapport à la rentrée 2016. Si la Ministre se félicite de ces créations de postes alors que les effectifs élèves seraient en baisse, la réalité vécue dans les écoles depuis 2012 est plus que mitigée. En effet, entre la réforme des rythmes scolaires, la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire, la mise en place des dispositifs « *Plus de Maitres que de Classes* » ou de « *Scolarisation des moins de 3 ans* », les conditions réelles de travail ne se sont guère améliorées. En effet, le nombre d'élèves par classe n'a cessé d'augmenter dans de nombreux départements, la formation continue reste en panne, les RASED n'ont pas été reconstitués (et sont même mis à mal avec le futur CAPPEI), la transformation des CLIS en ULIS a modifié la mission des enseignant-es spécialisé-es en personne ressource et a souvent imposé des inclusions forcées dans les classes ordinaires (qui se surajoute aux élèves en difficulté ou avec des préconisation MDPH avec ou sans AESH).

La ventilation des 4311 postes se fera selon des priorités précises :

plus de 2000 postes seront dédiés aux dispositifs « *Plus de Maitres que de Classes* » et « *scolarisation des moins de 3 ans* », 100 postes au titre de conventions dites « *ruralité* », et plus de 1500 postes pour les moyens de remplacement qui font encore nettement défaut dans tous les départements.

Malgré tout, les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves risquent de ne pas s'améliorer. Le nombre d'élèves par classe risque de ne pas baisser. Si les écoles hors Éducation prioritaire ou celles rurales risquent une nouvelle fois de payer le prix fort de cette ventilation, aucune garantie n'est donnée aux écoles classées REP ou REP+. Dans certains départements, les DASEN font la chasse aux petites écoles en mettant la pression sur les élu-es pour imposer des regroupements, des fusions et fermer de nombreuses écoles.

Pour la CGT Éduc'action, la rentrée prochaine suis la même logique que les années précédentes ; opération de communication pré-électorale et saupoudrage de moyens.

François-Xavier DURAND

LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION, PRIORITÉS DE FRANÇOIS HOLLANDE ?

Le quinquennat qui s'achève devait être – outre la lutte contre le chômage – celui de la jeunesse et de l'Éducation. Les priorités affichées se sont-elles traduites ces dernières années ? Quel bilan pouvons-nous dresser de l'action des trois ministres qui se sont succédés rue de Grenelle ? Quelles perspectives pour les salarié-es de l'Éducation nationale ? Quelles revendications portera avec elles, avec eux, la CGT Educ'action ?

Même avec la meilleure des calculatrices, le compte n'y est pas ! Les 60 000 créations d'emplois promises ont plus relevé du tour d'illusionniste que de la réalité. Après les 80 000 emplois détruits et une formation en miette récoltés du précédent quinquennat, les emplois retrouvés ont tout juste permis de rétablir l'année de stage pour les futur-es professeur-es (26 000).

Mais la démographie scolaire, notamment autour des grandes agglomérations, a continué de croître et les académies ont dû poursuivre les tours de passe-passe pour bricoler : suppression de postes de brigades et de ZIL, non remplacement des postes vacants dans les RASED (5000 suppressions), fusions d'écoles, conventions ruralités encourageant des RPI concentrés....

Avec la mise en place désastreuse de la réforme des rythmes scolaires (qui bizarrement ne fait l'objet d'aucune évaluation "officielle" publiée), les magicien-nes du ministère ont été très habiles. Sur le terrain, cette réforme fait la quasi unanimité contre elle que ce soit par rapport aux conditions de travail des enseignant-es ou du personnel en charge d'enfants, mais aussi aux conditions d'apprentissage pour les élèves ou de l'organisation des familles. Bizarrement, la réforme des rythmes scolaires n'a pas touché au pré-carré du zonage des vacances pour ne pas empêcher les 8% de *privilégié-es* qui partent au ski, ni les écoles privées qui ont prospéré sur la semaine de 4 jours.

Des décisions affichées dans la

devanture du grand magasin Hollande, comme les dispositifs "plus de maitres que de classes" et la scolarisation des - de 2 ans, ne font pas davantage briller la vitrine : sur les 3000 postes prévus pour la scolarisation précoce seulement 1000 ont été créés. La ligne d'horizon est invisible concernant l'objectif de 30% d'enfants de 2 ans scolarisés dans les zones défavorisées, idem pour les enseignant-es surnuméraires : 2300 postes ont été créés au lieu des 7000 promis.

Le nombre de contractuel-les dans le 1er degré a également explosé et devient pratique courante dans bon nombre d'académies. C'est le début de la fin d'un statut et droits afférents qui garantissent en partie l'équité de traitement d'une



École nationale.

Madame la ministre aime à rappeler qu'ils ont remis en place la formation. C'est une imposture. Comment appeler « formation » un exercice à mi-temps dans des ESPE où la pédagogie et son histoire sont absentes ? Comment appeler formation un dispositif qui place les stagiaires en exercice en classe à mi-temps ? Comment valider le fait que les ministres de gauche n'aient pas retrouvé le chemin d'une formation détachée de la conduite de classe de tous les jours ?

On pourrait ajouter à ce beau palmarès : le renforcement de l'École du Socle commun confirmé dans les nouveaux programmes et à travers le LSU, mais aussi dans les plans éducatifs territoriaux des rythmes scolaires. De même, le cadre et le contenu des nouveaux cycles a été mis en place sans moyens supplémentaires ni véritable concertation. L'intégration de la 6^e dans le cycle III est surtout dangereuse pour la survie de cette année.

Ce gouvernement a aggravé le statut des fonctionnaires et leur liberté d'expression. Il n'a pas supprimé le SMA ni les APC mis en place par Xavier DARCOS. Et ce n'est pas la décision récente d'augmenter la valeur du point de 1,2%, ni la mise en œuvre du PPCR (à marche forcée car rejeté majoritairement par les organisations syndicales) qui va contribuer à renouer la confiance. Ces mesures de dernière minute ne compensent même pas les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 et le PPCR développe une évaluation floue et un avancement de carrière qui tend vers le clientélisme.

La CGT Éduc'action portera les revendications des personnels pour qu'une vraie politique ambitieuse pour l'École soit enfin avec les moyens de fonctionner, avec des équipes qui permettent de porter tous les élèves vers

l'émancipation et non réserver la statue à l'élite pour laisser le socle au petit peuple... Il faut en finir avec l'École de la reproduction sociale aux mains d'une bourgeoisie héritée de Jules Ferry qui n'agit que pour ses intérêts.

Alors.... soyons révolutionnaires et agissons ensemble pour :

- ▶ des programmes ambitieux qui laissent de la place aux libertés pédagogiques ;
- ▶ des écoles à taille humaine avec des effectifs adaptés à l'organisation de l'école et à sa situation sociale et géographique ;
- ▶ des personnels spécialisés, formés en nombre suffisant qui puisse aider les élèves qui rencontrent des

difficultés ;

▶ un statut mais aussi une vraie formation pour tous les personnels, détachée de l'exercice concret du métier, en particulier pour celles et ceux qui ont en charge la grande difficulté scolaire et pour celles et ceux qui accompagnent les enfants en situation de handicap.

Une autre société est possible, d'autres choix politiques peuvent être faits, la CGT continuera de porter un projet pour école émancipatrice.

**Elena BLOND,
& Jean GRIMAL**

Ce que veut la CGT

- **L'abrogation** de la réforme des rythmes scolaires, des décrets Peillon-Hamon et Darcos.
- **Une réduction du temps de travail** : 18 h d'enseignement + 6 h de concertation.
- **L'abrogation** du décret d'annualisation du temps de travail des remplaçant-e-s.
- **Le remplacement** de toutes les absences.
- **L'abandon définitif** de toutes références au Socle commun, à ses évaluations et à ses livrets afférents.
- **La liberté pédagogique.**
- **La baisse significative** des effectifs par classe pour améliorer les conditions d'apprentissage et de travail.
- **Des RASED** complets et formés pour les écoles d'un secteur de collège et renforcés en éducation prioritaire. Donc sans statut des psychologues de l'Éducation nationale ni disparition des rééducateurs.
- **L'abrogation du Service Minimum d'Accueil (SMA)**, véritable atteinte au droit de grève.
- **L'accompagnement** des élèves en situation de handicap assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique.
- **La titularisation des AVS**
- **Une réelle formation** : 2 ans de formation initiale avec le concours en fin de L3.
- **La fin de M@gistère** et le retour de la formation continue sur le temps de travail pour toutes et tous.
- **L'abandon de Base-élèves.**

AUGMENTATION DES DÉMISSIONS D'ENSEIGNANT-ES : UNE ALARME

Le rapport du sénateur Carles du 24 novembre 2016 indique une hausse très inquiétante du nombre de démissions de professeur-es depuis 2012. Le taux passe de 1,08 à 3,18% entre 2012 et 2016. Si ces chiffres sont minimisés par l'Éducation nationale qui estime que cela ne « représente que » 0,15% de la masse salariale, on parle bien ici d'êtres humains et en 2015-2016, cela correspond à 1280 titulaires et 805 stagiaires. Pas une paille tout de même... Le ministère avec l'appui de certains syndicats explique en partie ces mauvais résultats par un recrutement plus important ces dernières années. Ils ne trouvent donc pas anormal d'y corréliser le nombre de démissions... Sauf que ce positionnement ne tient pas debout au regard de ces deux dernières années où le nombre d'enseignants de recrutés dans le primaire a diminué entre les deux rentrées (13 629 contre 16 372) et pourtant le taux de démissions a lui fortement progressé (434 contre 298)!

Ces chiffres interrogent surtout parce qu'ils concernent majoritairement des stagiaires. Pas étonnant lorsqu'on regarde leur situation. Comment pourrait-il en être autrement alors quand on doit mener de front études à l'ESPE et préparations-heures de classe en situation. Depuis la Loi de Refondation de l'École et la « mini révolution » réinstaurant la formation initiale, on nous avait promis que les dégâts connus sous Sarkozy étaient derrière nous... Les données collectées aujourd'hui expriment le contraire. Et il est d'ailleurs très surprenant que certaines organisations syndicales s'en émeuvent désormais alors qu'elles nous répètent de-



puis des mois que nous ne savons pas *apprécier* les bonnes choses. Par sa présence au plus près des collègues stagiaires, la CGT Éduc'action a bien remarqué que la situation était critique.

Elle a aussi remarqué que les conditions de travail des personnels titulaires se dégradent depuis longtemps ce qui a été confirmé par une étude récente publiée dans la revue très officielle *Éducation&Formations*. Elle démontre que les enseignant-es du 1er degré notamment exercent une profession très exposée aux risques psychosociaux. A la CGT, nous préférons le terme socio-organisationnel car il s'agit bien d'une question d'organisation du travail guidée par de choix politiques. La Refondation n'a pas permis de retrouver un second souffle pour des enseignant-es qui ne se retrouvent plus totalement dans leur métier : pressés par les commandes institutionnelles, libertés pédagogiques amoindries, charges de travail invisibles multipliées, réforme des rythmes scolaires désastreuse, manque de reconnaissance et sentiment d'isolement...

Le cocktail est explosif. Il n'est plus rare de croiser des collègues qui envisagent une reconversion professionnelle ou une mise à disposition pour respirer. Ce sont les collègues arrivés à une dizaine d'années d'expérience qui lâchent prise ou qui se sentent prisonnières. Des sites internet spécialisés sur les reconversions se multiplient, des bourses d'échanges d'informations aussi. Dans les départements, nos syndicats reçoivent régulièrement des demandes d'aide pour trouver une autre voie. Dans la plupart des cas, les personnels doivent quand même faire face au mur de l'administration qui doit gérer la pénurie de ressources humaines et qui leur oppose un refus de démissionner. Enfin, depuis le mois de septembre, nous recevons un nombre record de demandes de collègues voulant calculer leurs droits à la retraite... Mauvais signe.

La CGT Éduc'action reste mobilisée pour faire entendre ces tristes bilans et exiger de meilleures conditions d'étude et de travail pour les personnels, tous les personnels de l'Éducation nationale.

Jérôme SINOT

LE *CAPPEI* : UNE NOUVELLE FORMATION AU SERVICE DE LA MÉDICALISATION DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE

Le projet de nouvelle formation ASH suit la logique de la médicalisation de l'échec scolaire avec un moyen de parvenir à l'accroître : l'inclusion, non pas comme principe, mais telle qu'elle est théorisée par le ministère et ses partisans, par la loi de refondation de 2013 ; l'inclusion tous azimuts visant à ce que tous les enfants soient scolarisés dans les écoles ordinaires, sans obligation de moyens, et qu'on en finisse avec tout ce qui est considéré avec mépris comme des outils de relégation, de ségrégation même, les SEGPA, les EREA et les établissements de soin.

C'est un combat de longue haleine et le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) n'est qu'une pierre dans cet édifice. Dès le début, le cadre a été posé par le ministère : *« Aujourd'hui, la distinction entre enseignement adapté et handicap n'est plus pertinente »*. Et, pour que nul ne puisse s'y tromper, le mot *« rééducateur »* a été banni du décret à venir. D'ailleurs, systématiquement, qu'il s'agisse de préparer la circulaire SEGPA, la circulaire EREA ou les décrets concernant la nouvelle formation, ce sont des cadres du ministère chargés du handicap qui sont à la manœuvre. Tout, dans le futur CAPPEI, peut se lire à cette aune.

Le nouveau diplôme se décline en trois phases :

1) un tronc commun de 144 heures dont les modules relèvent complètement du formatage officiel (enjeux éthiques, cadre législatif, etc.) ; rien sur la psychologie

du développement de l'enfant...

2) deux modules d'approfondissement de 52 heures à choisir parmi 11 (dont 8 relèvent des *« troubles »* et de l'actuelle option D) ;

3) un module professionnel de 52 heures à choisir parmi 5 (dont 3 relèvent de ce qu'est aujourd'hui l'enseignement adapté).

En tout 300 heures (au lieu des 400 actuelles) ; rassurons-nous, il y aura encore 100 heures de formation continue à prendre dans les MIN.

Mais, des six modules d'approfondissement pouvant conduire aux modules professionnels liés à la difficulté scolaire, trois relèvent clairement du *« trouble »* et de l'actuelle option D. Il est donc possible, puisque l'on doit choisir deux modules d'approfondissement, d'aboutir à l'un de ces trois modules professionnels en ayant choisi exclusivement deux modules d'approfondissement *« handicap »*.

En outre, aucun module d'approfondissement ne forme à être rééducateur, enfin à *« l'aide relationnelle »*, la nouvelle étiquette des maitresses et maitres G. Et, en toute logique, *« enseigner en RASED »* sera un module professionnel unique pour l'aide pédagogique et la rééducation. Plusieurs signes indiquent que le MEN souhaite en finir avec les G, avec l'approche de l'enfant comme sujet, en s'en tenant à des protocoles à appliquer. Sans oublier les réflexions des *« officiers ministériels »* laissant entendre que les collègues E peuvent très

bien faire le même travail que les collègues G. Et ce d'autant plus que rien dans la formation n'a trait à la difficulté scolaire ordinaire.

La formation F' est définitivement supprimée, consacrant la fin des PEE, traité-es avec autant de mépris que les rééducateur-trices.

Le gouvernement actuel, après d'autres, s'acharne à ne parler que de handicap, quitte à en inventer (on est toujours *« dys »* quelque chose) parce que la difficulté scolaire est parlante : elle concerne massivement les enfants des milieux populaires. L'échec scolaire est social, parce que l'École reproduit ou aggrave les différences sociales. Ce simple constat met en cause l'institution, de ceux qui l'ont créée à ceux qui la conduisent aujourd'hui. C'est l'École qui trie, qui sépare, qui élimine. Pour masquer cette vérité qui peut nuire à l'image de la société capitaliste, tout un processus a été mis en place depuis des décennies pour déplacer les responsabilités de l'échec scolaire. D'abord vers les enfants et les familles, c'est le rôle conjugué du concept élargi de handicap et de l'individualisation forcée des parcours. Ensuite vers les enseignant-es, et ce sera le rôle pervers de l'inclusion libérale.

L'École inclusive, telle que pensée par Fillon et ses successeurs a renforcé, dans la logique du Socle commun, la personnalisation et l'individualisation des aides, des parcours, des projets. Si cette individualisation a le grand mérite de réduire les couts, elle est surtout totalement dans la logique politique



de casser le collectif.

L'inclusion indifférenciée est présentée par ses tenants, notamment du MEN, non comme une volonté politique de donner leur place à tous, mais comme le moyen de changer l'École et de lui ôter son caractère discriminatoire. L'idée du CAPPEI est donc de « *former des spécialistes entraînant une mutation de l'école vers l'inclusion* » ; dans ce cadre le fondement du RASED : trois regards de trois métiers différents n'est plus efficient. Comme on est dans la croyance en l'omnipotence de la solution pédagogique (aux dépens du soin), avec l'inclusion / individualisation en direction des enfants handicapés, on cherche des polyvalents capables de promouvoir et vendre cela, quitte à ce qu'ils changent de spécialité une fois usés. C'est ce qui explique qu'il va être désormais possible, en 52 heures de passer de « *enseigner en RASED* » à « *coordonner une ULIS* ». Certes, cette certification complémentaire donne droit à une attestation, pas à un nouveau diplôme. Mais c'est parce qu'il n'y a plus d'options, que le CAPPEI est voulu comme un diplôme unique fondant tout. Donc, ce qui est marquant, c'est

finalement la polyvalence. Le-la titulaire du CAPPEI sera désormais le chevalier blanc des enseignant-es capables de mettre en place l'inclusion tous azimuts, le parangon de l'émancipation...

Au vrai, il y a du souci à se faire, et surtout pour les élèves en difficulté scolaire. Les psychologues écartés, posés doucement dans un nouveau corps qui va contribuer à en faire définitivement des « *gares de tri* », bons à seulement faire des bilans, appliquer des protocoles, cocher des cases ; les rééducateur-trices condamnées à la mort lente (ou rapide ?) ; les maitres-ses d'adaptation destinées à être les femmes et hommes à tout faire de l'aide, dans des conditions qu'il vaut mieux ne pas imaginer ; les SEGPA et les EREA liquidés. Bref, le gouvernement actuel aura bien contribué à casser ce qui permet encore, dans cette École, de sauver des enfants. Il aura bien mérité du Capital.

À rebours de tout cela, la CGT Éduc'action revendique la prise en compte et le renforcement de la formation à l'enseignement adapté. Elle exige aussi le retour à une vraie formation, que

certain-es attendent depuis 2012 : une année au moins de formation, sans être en poste, pour les futur-es titulaires du diplôme spécialisé. Une formation en un ou deux ans, clairement différente et séparée selon que l'on s'occupe de la difficulté scolaire ou des situations de handicap, avec des stages, mais sans être en poste, sans servir de variable d'ajustement au manque d'enseignant-es.

Contrairement à la logique du ministère, la CGT Éduc'action pense que la formation des enfants réside dans le collectif, que l'inclusion n'est pas une mise côte à côte de destins définitivement séparés, mais une mise en commun des compétences de toutes et tous pour la promotion collective. Nous revendiquons une autre École, débarrassée des oripeaux de la reproduction sociale. En attendant, dès aujourd'hui, une des priorités est la lutte contre l'échec scolaire. Pour cela, l'École a besoin d'enseignant-es spécialisé-es formé-es à ces questions et non de « *touche à tout* » n'ayant que le mot « *trouble* » à la bouche.

Jean GRIMAL

L'ÉCOLE INCLUSIVE SE REMETTRA-T-ELLE D'INJONCTIONS CONTRADICTOIRES ?

Depuis le 18^e siècle (au moins), un mouvement – de pensées et de pratiques – permet peu à peu aux personnes en situation de handicap de prendre leur place dans la société. L'École fait partie intégrante de ce mouvement; ainsi de plus en plus d'enfants qui jadis seraient restés chez eux ou se seraient retrouvés en institution spécialisée fréquentent les écoles et établissements scolaires ordinaires.

Mais ce mouvement n'est pas continu. Comme toute évolution sociale, il entre en résonance avec les principes macro-économiques en cours - en l'occurrence, pour ce qui concerne ces dernières années et s'agissant d'un service public : avec les contraintes européennes et la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui en découle, visant à réduire le poids de la dépense publique en mettant les administrations en concurrence les unes avec les autres. Cette concurrence est

évidemment absurde du point de vue du contribuable : car au final, c'est toujours lui qui paie. Mais elle est surtout délétère en termes de politique publique, notamment pour ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

C'est ainsi qu'on voit globalement les ministères se défausser sur les échelons territoriaux; et localement les Agences Régionales de Santé (et avec elles le secteur sanitaire et le secteur médicosocial), les Conseils départementaux, les services déconcentrés de l'Éducation Nationale tenter de se refilet les patates chaudes. La liberté, l'égalité, la fraternité commandent que tous les enfants puissent être accueillis dans l'école de leur quartier. Le principe en a été rappelé dans la Loi de 2005. Mais strictement définie, l'égalité c'est "De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins". Or s'agissant d'enfants en situation de handi-

cap, à *besoins* éducatifs particuliers, l'égalité d'accès suppose en effet des moyens particuliers qui ne relèvent pas tous de l'Éducation nationale, mais mettent en jeu le sanitaire, le médicosocial, le département, la mairie... Il revient à la MDPH (émanant du Conseil départemental) d'en faire l'évaluation. A titre d'exemple, dans notre département, plus de la moitié des élèves que celle-ci a notifiés pour un SESSAD¹ ne bénéficient pas effectivement de cet accompagnement. A défaut, ces enfants sont réorientés vers le secteur libéral et les CMP, obligés devant l'afflux des demandes de diluer leur offre de soins. **Les redéploiements budgétaires ont très clairement trahi les enfants les plus fragiles dans leur accès au service public d'éducation.**

Durant les dernières décennies, l'Éducation nationale a progressivement élevé le niveau de





recrutement de ses instituteurs, recrutés en fin de 3^e puis au bac, puis au DEUG, puis à la licence, devenant alors professeurs des écoles. Mais la part du PIB consacré à l'Éducation a stagné depuis 35 ans entre 6,5 et 7%. RGPP oblige, il a donc fallu faire des économies tous azimuts : ainsi, la réduction massive de la formation initiale et la suppression insidieuse des RASED ont pu être prétextées par le recrutement à la licence et par la prétention que l'école soit "son propre recours". Au prix d'une négation flagrante des besoins : pour ne pas laisser trop d'élèves au bord du chemin, il est au contraire capital de former les enseignant-e-s à la pédagogie (comment en arrive-t-on à devoir rappeler cette évidence !?) et de mettre en œuvre des approches plurielles. Les RASED l'ont abondamment prouvé : rien n'est plus illusoire que la fêrulerie du Maître Tout Puissant dans sa classe. **Les redéploiements budgétaires ont très clairement trahi les élèves en difficulté scolaire ordinaire dans leur accès aux apprentissages.**

La belle idée de l'école inclusive

se trouve ainsi attaquée de toutes parts par ses promoteurs officiels : en ne fournissant pas les aides internes à l'école pour aborder les difficultés ordinaires ni les aides extérieures pour compenser les handicaps, ils mettent à mal l'école pour tous et toutes et la trahissent sur l'autel des contraintes budgétaires. La récente refonte de la formation spécialisée est le dernier avatar de cette mystification : le Certificat d'Aptitudes Professionnelles aux Pratiques de l'École Inclusive (CAPPEI) se drapait jusque dans son titre derrière la bannière de l'école inclusive. Mais dans les faits, c'est une formation au rabais² réduite en temps de 25%, particulièrement indigente concernant la difficulté scolaire ordinaire, confondant aide pédagogique et aide rééducative - et sans contenu spécifique pour le 2nd degré. Voyez à ce sujet l'[analyse](#) qu'en fait la CGT Éduc'action³. La baisse continue, d'année en année, du nombre de départs en formation achève le tableau de ce désinvestissement programmé.

Faute d'ambition et de moyens à la hauteur de l'ambition, l'ap-

pel de la ministre à l'école inclusive n'est plus qu'un gargarisme incantatoire et culpabilisant. Si le mouvement général vers l'école inclusive se poursuit malgré tout, c'est bel et bien le fait du travail opiniâtre des équipes (pédagogues, soignant-e-s, familles).

À la CGT, nous accompagnons et continuerons d'accompagner dans la mesure de nos moyens les collègues mis en difficulté par les carences institutionnelles et nous continuerons de porter au plus haut niveau les exigences du terrain.

Renaud DE VARENT
(CGT Éduc'action 06)

(1) Service d'Éducation et de Soins Spécialisés À Domicile

(2) En tout cas pour ce qui concerne le 1^{er} degré ; dans le 2nd degré, l'ancien 2CASH était moins ambitieux encore.

(3) Sur le site de la CGT Éduc'action 06 : <http://cgteducationnice.org/spip.php?article3757>

NICE : PAS DE POLICIER-ÈRES ARMÉ-ES DANS LES ÉCOLES !

Mardi 17 janvier 2017, la municipalité de Nice a présenté aux élu-e-s du personnel, lors d'un Comité Technique de la ville, un dossier prévoyant l'embauche de 130 policier-ères municipaux-ales qui seront affecté-es avec leur arme à l'intérieur des enceintes des écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Cette proposition est une nouvelle escalade dans la politique menée par les élu-es locaux-ales visant à maintenir un climat sécuritaire pesant sur la ville et ses concitoyen-nes. Dans ces conditions, les élu-es du syndicat des personnels territoriaux CGT Nice Métropole Côte d'Azur ont voté contre ce projet...

Avec eux, la CGT Éduc'action condamne fermement l'idée que des policier-ères soient affectés à l'intérieur même des établissements scolaires. Nous dénonçons également une décision qui semble être prise de façon unilatérale sans l'avis de l'Éducation nationale.

D'ailleurs, dès cette proposition connue, nous avons interpellé Mme la Ministre de l'Éducation nationale pour dénoncer ces agissements qui relèvent d'un jeu politique dangereux en cette période électorale.

Bien que conscient-es de la nécessité d'assurer aux abords des écoles, sur la voie publique, la sécurité des enfants et de leurs parents, cette décision, sous cette forme-là, nous apparaît comme totalement déconnectée de la réalité de l'intérêt des enfants et des équipes pédagogiques. Elle ne fait qu'exploiter les craintes légitimes de la population sans apporter la réaction mesurée, efficace et professionnelle



qu'elle est en droit d'attendre de la part de ses élus-es.

La CGT combattra fortement et frontalement toute politique démagogique qui ne relève pas de la sécurité publique, mais d'une volonté sécuritaire jouant sur les peurs entretenues volontairement.

Nous rappelons surtout que toutes les menaces ou politiques de la peur ne nous éloigneront pas de notre conception démocratique et progressiste d'une société à construire au quotidien.

Montreuil, le 19 janvier 2017



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).